Avis d'Appel d'offres Ouvert National

Appel d'Offres No : 38/CPMP-MASA/PRDC-VFS/2026

Acheteur : Projet de Résilience et de Développement Communautaire pour la Vallée du Fleuve Sénégal (PRDC-VFS)

Pays : Mauritanie

Intitulé du Marché : Travaux d'aménagement et équipement de 150 ha au niveau de 15 villages, à raison de 10 ha par village, au niveau du Trarza, du Brakna et du Guidimagha (culture maraichère, culture fourragère, aviculture et pisciculture)

Crédit No : IDA-7500

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés actualisé paru dans le portail national des marchés publics en date du 20 septembre 2026.

2. La République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Résilience et de Développement Communautaire pour la Vallée du Fleuve Sénégal (PRDC-VFS), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux d'aménagement et équipement de 150 ha au niveau de 15 villages, à raison de 10 ha par village, au niveau du Trarza, du Brakna et du Guidimagha (culture maraichère**, culture fourragère, aviculture et pisciculture), dans un délai de **huit (08) mois** à compter de la de l'ordre de services de commencement des travaux.

3. Le PRDC-VFS sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution du marché susmentionné.

 Les critères de qualification sont :

 a) Critères financiers :

- Avoir démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de **75.000.000 MRU**.

- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen en travaux d'un montant de **deux cent millions ouguiyas (200.000.000 MRU)**, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés de travaux en cours et/ou achevés au cours des années (2025,2024 et 2023) divisé par trois (03)

NB :

- Pour les marchés achevés le soumissionnaire doit fournir les copies des contrats accompagnés des attestation de bonne exécution ou accompagnés des procès-verbaux de réception provisoire.

- Pour les marchés en cours d'exécution le soumissionnaire doit fournir les copies des contrats accompagnés des derniers décomptes validés par le Maitre d'Ouvrage.

b) Critères Techniques

Avoir réalisé **deux (02) marchés de travaux d'aménagements hydro agricoles similaires** de même nature et de même complexité durant les années (2022, 2023, 2024, 2025 et 2026).

c) Certificat de qualification et de classification

Les soumissionnaires nationales qui n'ont pas fournis une attestation de qualification et de classification pour la catégorie **Per/Axe 3** seront écartées.

La Commission de Passation des Marché se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des documents fournir par les soumissionnaires

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres Ouvert (AOO) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (FPI) - Sixième Edition, Février 2025, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Responsable de Passation des Marchés du Projet et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres de 8h à 17h tous les jours ouvrables sauf vendredi de 8h à 12h à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Projet de Résilience et de Développement Communautaire pour la Vallée du Fleuve Sénégal (PRDC-VFS)
Assistante du Coordinateur

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de **10.000 MRU** ou son équivalant dans une monnaie convertible. La méthode de paiement sera le versement dudit montant au trésor Publics.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **03/12/2026 à 12h T.U**. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée.** Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.
Commission de Passation des Marché Publics du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Immeuble EL MOUNA
2er Etage
Le Président de la CPMP/MASA

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes **le 03/12/2026 à 12h T.U** à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marché Publics du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Immeuble EL MOUNA
2er Etage
Salle de réunion

9. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre (Garantie bancaire), pour un montant de **3.000.000 MRU** (ou son équivalant dans une monnaie convertible) et une durée de validité de 118 jours à compter de la date limite de dépôt des offres. **La garantie doit être enregistrée sur la Plateforme de la Banque Centrale de la Mauritanie (BCM) dédié à l'authenticité des garantes.**

10. Veillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres

11. La durée de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Les offres doivent être en **OUGUIYA HORS TAXES (MRU HT)** et doivent comprendre **une offre fiscale**

13. Le type de contrat est un **contrat à prix unitaire**

 Les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires proposé par le soumissionnaire sont contractuels. Les quantités mentionnées dans le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) sont estimatives et ne sont utilisées que pour la comparaison des offres. Le montant à payer à l'Entrepreneur sera calculé par application des prix unitaires aux quantités effectivement exécutées mesurées conformément aux stipulations du marché.

Le Coordinateur du Projet
Ahmed Salem EL MARRAKCHI